

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2183

21 juillet 2016

SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A.	104757	Four Seasons Luxembourg S.à r.l.	104743
Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A.	104765	Freeland SA	104744
A. Schulman Sàrl	104778	Frentex S.à r.l.	104745
Chauffage Industriel Baecker	104782	Frimalux S.A.	104745
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF	104738	Gabedelem S.A.	104746
Famosa Luxembourg S.C.A.	104740	Gaz Métro International S.à r.l.	104746
Farhold (Luxembourg) S.à r.l.	104742	G.D.Transports s.à.r.l.	104745
Favières Holding	104741	German Prime Retail S.à r.l.	104743
FAVOR Holding S.C.S.	104743	GMBF Investments S.à r.l.	104747
FB Participations S.à r.l.	104743	Gosth S.A.	104738
FB Participation Two S.à r.l.	104742	Gotan Holdings S.à r.l.	104746
FCMS S.à r.l.	104742	Hazelville Holdings S.à r.l.	104739
Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A.	104738	Hazelville Holdings S.à r.l.	104739
Fiduciaire Pierre Kraus & Associés s.à r.l. ...	104741	HBS International Luxembourg S.A.	104739
Fidufin S.A.	104743	HCTM Group S.A.	104740
Fiduphar S.A.	104741	HEQJ S.à r.l.	104740
Finma S.à r.l.	104741	HEREF III (Luxembourg) S.à r.l.	104739
Fintlux S.A.	104744	Heritam SICAV	104740
Fintlux S.A.	104744	Heritam SICAV	104740
Fir Tree Capital Opportunity (Lux)	104741	Huniel Co S.A., SPF	104746
Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux) ..	104742	Huniel S.A.	104746
Fir Tree Real Estate Fund III (Lux)	104742	Husum S.à r.l.	104738
Fixmer S.à r.l.	104744	International Assets Finance S.à r. l.	104747
Flip Software S.à r.l.	104745	WeShareApps	104747
		WNE Holding S.à r.l.	104772

Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.054.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110966/10.

(160083744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.200.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2016

Les actionnaires de la société FIDUCIAIRE CENTRALE DU Luxembourg, SALAIRES ET SOCIAL S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 mai 2016.

Référence de publication: 2016110915/16.

(160083331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.872.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance tenu en date du 18 mars 2016 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016110895/14.

(160084314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Husum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016110975/10.

(160083899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Hazelville Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 158.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016110976/10.

(160084139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Hazelville Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 158.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016110977/10.

(160084160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

HBS International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 129.788.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 4 mai 2016 que:

1. La démission de la société BF Consulting S.à r.l., de son poste de Commissaire aux comptes a été acceptée avec effet au 04 mai 2016.

2. La nomination de Réviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg avec siège social à 24 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro 139013 section B a été acceptée avec effet au 04 mai 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016110978/17.

(160084008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

HEREF III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 192.740.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 24 septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

3. Nomination de Subbash Thammanna, avec adresse professionnelle au 44, Davies Street, W1K 5JA Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016110981/17.

(160083538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

HCTM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.958.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016110979/9.
(160083849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

HEQJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 157.921.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016110980/9.
(160083768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.140.

—
Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016110982/9.
(160084143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.140.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 29 mars 2016 et a adopté les résolutions suivantes:
- l'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de M. Breckinridge Knapp, M. François Oesch, M. Frédéric Fasel et M. Jean-Christophe RoCHAT jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2017;
- l'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2017.
Le Conseil d'Administration du 18 mai 2016 a pris note de la démission de Mr Frédéric Fasel en date du 13 mai 2016.
Référence de publication: 2016110983/14.
(160084144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 152.559.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 25 mars 2016.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire
Référence de publication: 2016113532/13.
(160087298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Favières Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 140.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Favières Holding

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016113534/11.

(160086677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fiduciaire Pierre Kraus & Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant technique

Référence de publication: 2016113536/11.

(160087128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Finma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 196.378.

Les comptes annuels pour la période du 16 avril 2015 (date de constitution) au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113537/11.

(160087315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fir Tree Capital Opportunity (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016113538/10.

(160087114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fiduphar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 105.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Foetz, le 23 mai 2016.

Pour Fiduphar S.A.

Référence de publication: 2016113554/11.

(160086571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Farhold (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 185.206.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 27 avril 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113533/13.

(160087457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

FCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 120.946.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113552/9.

(160086567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

FB Participation Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 168.864.

—
Les comptes annuels de FB Participation Two S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2015 et dûment approuvés par les actionnaires en date du 20 avril 2016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Pour la société FB Participation Two S.à r.l.

Référence de publication: 2016113549/12.

(160087142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016113539/10.

(160087112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fir Tree Real Estate Fund III (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.196.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016113540/10.

(160087110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

German Prime Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Waferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 191.821.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange,

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016113577/12.

(160086482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

FB Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 163.998.

Les comptes annuels de FB Participations S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2015 et dûment approuvés par les actionnaires en date du 20 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Pour la société FB Participations S.à r.l.

Référence de publication: 2016113550/12.

(160087034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Four Seasons Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.803.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113547/10.

(160087309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

FAVOR Holding S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113548/10.

(160087306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUFIN S.A.

Référence de publication: 2016113553/10.

(160086506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fintlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.645.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINTLUX S.A.
DE BERNARDI Alexis / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016113558/12.

(160086596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fintlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.645.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 09 mai 2016*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme
FINTLUX S.A.
Alexis DE BERNARDI/Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016113559/17.

(160086607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 22.575.

Les déclarations visées sous b) et c) de l'article 70 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et que les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la société-mère Landewyck Group s.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113564/12.

(160087254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Freeland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.408.

L'Administrateur et Administrateur Délégué, à savoir, Monsieur Tom DE GEETERE, tient à notifier son changement d'adresse:

7, Ijsbeerlaan
B-9850 Nevele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREELAND SA

Référence de publication: 2016113570/13.

(160086875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Frentex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 27, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.263.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS GESTION SA

Bureau Comptable et Fiscal

14 avenue de la Gare

L-9233 DIEKIRCH

Référence de publication: 2016113571/13.

(160086611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Frimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.908.

Par décision du conseil d'administration tenu le 10 mai 2016, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Steve GOUVEIA, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FRIMALUX S.A., en remplacement de Madame Magali MICHELETTI, démissionnaire avec effet au 22 avril 2016.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Pour: FRIMALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016113572/17.

(160087133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

G.D.Transports s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 117, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 116.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113573/9.

(160086610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Flip Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 160.550,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 160.507.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 27 avril 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113544/15.

(160086708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Gaz Métro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.115.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016113576/10.

(160087917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Gotan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2016.

Pour Gotan Holdings S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016113580/13.

(160086532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Gabedelem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 mars 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016113582/13.

(160087301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Huniel Co S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 184.557.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113621/9.

(160086670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Huniel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 184.560.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113622/9.

(160086681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

GMBF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 190.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016110962/10.

(160083423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.250.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016110992/10.

(160083394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

WeShareApps, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 206.320.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of May.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Anders JUHL, born in Hørsholm (Denmark) on 22 April 1966 and residing at Aloha Hill Club, apartment 135/136, C/Aries s/n Nueva Andalucia, 29660 Marbella (Malaga, Spain),

here represented by Mr Brent SPRINGAEL, with professional address at 43, Avenue J.-F. Kennedy, 1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 12 May 2016.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.6, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company will consist in the creation, the development, the promotion, the expansion, the running, the exploitation, and/or the management of a new alternative digital market forum for purposes of sharing, recommending, communising, distributing and selling web-applications.

2.2 In this framework the company may, both for its own account and on behalf of related companies or third parties, in Luxembourg and abroad, acquire, register, provide, improve, possess, dispose of, organize, maintain, manage and/or coordinate any present and future intellectual property rights in the broadest sense (whether registered or unregistered, and including, without limitation, contractual rights, database rights, trade secrets and know how, source code (including source material) and any related right). The company may undertake, perform, out-source, control or supervise any research and development activities. The company may enter into license agreements (granting or accepting licenses or rights), collaboration and cooperation agreements, security agreements, and, more generally, any other agreements or arrangements.

2.3 The company may also produce consumer and industrial products, render services and perform all commercial, industrial and financial activities and transactions regarding all movable and immovable goods, in the sector in which the company or its affiliated companies are active, or in other sectors, if it deems that this would benefit its development.

2.4 The company, as director, manager, liquidator or in any other capacity, may manage and supervise, take up any mandate and/or provide advice to other companies, associations or enterprises. The company may, by way of contribution (in cash or in kind), merger, demerger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, take interests in any other existing or future companies, associations or enterprises, in Belgium or abroad, which corporate purpose is related or analogous to its own purpose or permits to promote or develop its corporate purpose.

2.5 The company may proceed to the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.7. In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "WeShareApps".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by a simple decision of the manager (s), or, if a board of managers has been set up, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares (parts sociales), with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), fully subscribed and paid-up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by decision of the general shareholders' meeting or by a decision of the single shareholder, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Authorised Capital

6.3.1 The Company has an authorised capital (excluding its issued capital) of EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euros), consisting of 5,400 (five thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

6.3.2 The manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers is authorised to increase, during a period of five years from the date of publication of the present articles of incorporation, and from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of new shares to the existing shareholders or to any new investors in compliance with any applicable provision of the Companies Law and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.3.3 These new shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers in accordance with the provisions of any subscription agreement, if any.

6.3.4 In particular, the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers may decide to issue the new shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which shall be freely decided by the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers.

6.3.5 The manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers may also determine the date of the issue and the number of new shares having to be eventually subscribed and issued.

6.3.6 The rights attached to the new shares shall be strictly similar to the rights attached to the existing shares.

6.3.7 The manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.3.8 The manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new shares.

6.3.9 Upon increase of the share capital of the Company by the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.3.1 of these Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase and, as a result, the amounts specified in Article 6.1 and Article 6.3 shall be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under Article 6.3.

6.4 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 - Transfer of Shares

6.6.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.6.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.6.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.6.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal, Powers and Representation

The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. In case of plurality of managers they will all have the same power to manage and administer the Company, provided that the general meeting of shareholders has not resolved that the managers constitute together a board of managers. If the general shareholders' meeting resolves that the managers constitute a board of managers, the Company shall be managed by such board and decisions will be taken with a majority of the board members present at any meeting of the board. If the general meeting of shareholders has resolved to allocate the managers to two or three different classes of managers, decisions of the Board will need to be taken with at least one favourable vote of a manager of each such class,

The term "management body" refers to each manager, unless a board of managers has been constituted, in which case this term shall refer to the board itself as a whole.

The mandate of manager is revocable ad nutum by the general shareholders' meeting.

The management body has the broadest power to deal with the business of the Company. The Company shall be represented towards third parties and in court by any manager acting individually or, in case a board of managers has been constituted, the Company shall be represented in writing by the joint signature of two managers; it being understood that in case managers have been allocated to different classes, the joint signature of at least one manager of each existing class of managers shall be required. The power to bind the Company includes the power to act on behalf of the Company on all matters and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.2 - Delegation of power

The management body may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. The delegating manager(s), or, if a board of managers has been set up, the delegating board of managers will determine the responsibility of the attorney and his remuneration (if the mandate is remunerated) as well as the duration of the power delegation.

7.3 - Board of Managers - Procedures

If a board of managers has been constituted, the following clauses shall be applicable.

If a board of managers has been set up, the board of managers shall meet upon call by a manager. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least 5 (five) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency. No such written notice is required if all members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

If a board of managers has been set up, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently. Any manager may take part in a board of managers' meeting by conference call, video conference or any other similar means of communication, enabling all managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or two managers and in case of classes, by one manager of each class. The proxies, if any, will be enclosed to the minutes of the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. The date of the circular resolution will be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by circular means will be considered as having been held in Luxembourg.

7.4 - Remuneration

The manager(s), or, if a board of managers has been set up, each of the members of the board of managers shall not be compensated for his/their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers.

7.5 - Liability of Managers

No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of April, at 4 pm CET.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager (s) or, if a board of managers has been set up, the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of November and ends on the 31st of October of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each financial year, the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers, prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

12.4 Dividends must constitute minimum 10% of the Company's distributable profit.

12.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 October 2017.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the 500 (five hundred) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Anders JUHL, prenamed and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The Company will be administered by the following manager for an undetermined period and on a non-remunerated basis:

- Mr Anders JUHL, born in Hørsholm (Denmark) on 22 April 1966 residing at Aloha Hill Club, apartment 135/136, C/ Aries s/n Nueva Andalucia, 29660 Marbella (Malaga, Spain);

2. The registered office of the Company shall be established at rue de Strassen 14, L-2555 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, jeudi le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Anders JUHL, né à Hørsholm (Danemark), le 22 avril 1966 et domicilié à Aloha Hill Club, apartment 135/136, C/Aries s/n Nueva Andalucia, 29660 Marbella (Malaga, Espagne).

ici représenté par Monsieur Brent SPRINGAEL, demeurant professionnellement au 43, Avenue J.-F. Kennedy, 1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.6, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la société consistera en la création, le développement, la promotion, l'expansion, le fonctionnement, l'exploitation, et/ou la direction d'un nouveau forum de marché digital alternatif aux fins du partage, de la recommandation, de la communautarisation, de la distribution et de la vente d'applications web.

2.2 Dans ce cadre la société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de sociétés liées ou de tiers, au Luxembourg et à l'étranger, acquérir, enregistrer, fournir, améliorer, posséder, disposer de, organiser, maintenir, gérer et/ou coordonner tous droits actuels et futurs de propriété intellectuelle au sens le plus large (enregistrés ou non, et y inclus, sans limitation, des droits contractuels, des droits de bases de données, des secrets commerciaux et savoir-faire, des codes source (y inclus le matériel source) et tout droit voisin. La société peut entamer, exécuter, externaliser, surveiller ou superviser toutes activités de recherche et développement. La société peut conclure des conventions de licence (octroyant ou acceptant des licences ou des droits), des accords de collaboration et de coopération, des contrats de garantie, et, de manière plus générale, toute autre convention ou arrangement.

2.3 La société peut également fabriquer des produits de consommation et des produits industriels, rendre des services et accomplir toutes activités commerciales, industrielles et financières et toutes transactions concernant tous biens mobiliers et immobiliers, dans le secteur dans lequel la société ou ses sociétés liées sont active(s), ou dans d'autres secteurs, si elle estime que cela profiterait à son développement.

2.4 La société, agissant comme administrateur, gérant, liquidateur ou dans toute autre capacité, peut administrer et superviser, assumer tout mandat et/ou fournir des conseils à d'autres sociétés, associations ou entreprises. La société peut, par apport (en numéraire ou en nature), fusion, scission, souscription, participation, intervention financière ou autre, s'intéresser à toute autre société, association ou entreprise existantes ou futures, en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social est lié ou analogue à son propre objet ou permet de promouvoir ou développer son objet social.

2.5 La société peut procéder à la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et/ou dans des sociétés étrangères, à l'acquisition par achat, par souscription, ou de toute autre manière ainsi que par cession par vente, échange ou autre d'action, d'obligations, de débentures, de billets ou d'autres valeurs mobilières et actifs de toute nature, et à la propriété, la gestion, le développement et l'administration de son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des partenariats.

2.6 La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourrait être convertible, ainsi qu'à l'émission de débentures.

2.7. De manière générale la société peut porter assistance, que ce soit par le biais de prêts, garanties ou autre aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité qui l'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «WeShareApps».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré à toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par la simple décision du gérant ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, par une décision du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Capital autorisé.

6.3.1 La Société a un capital autorisé (ne comprenant pas le capital social émis) d'un montant maximum de EUR 135.000 (cent trente-cinq mille Euros) représenté par 5.400 (cinq mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros).

6.3.2 Le ou les gérant(s), ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance est autorisé à augmenter successivement le capital dans les limites du capital autorisé, durant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, par l'émission ou non d'actions au profit des associés existants ou tout investisseur en conformité avec les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés et est spécialement autorisé à émettre des actions nouvelles, sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles. Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que celle requise pour la modification de ces Statuts, chaque fois pour une durée ne dépassant pas cinq (5) ans.

6.3.3 Ces nouvelles actions peuvent être souscrites conformément aux conditions déterminées par le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance suivant les dispositions de tout contrat de souscription, le cas échéant.

6.3.4 En particulier, le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance peut décider d'émettre les nouvelles actions sous réserve de la constitution d'une prime d'émission dont le montant et l'affectation seront librement décidés le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance.

6.3.5 Le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance pourra également déterminer la date d'émission et le nombre des nouvelles actions devant être finalement émises et souscrites.

6.3.6 Les droits attachés aux nouvelles actions seront strictement identiques aux droits attachés aux actions existantes.

6.3.7 Le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception des paiements pour les nouvelles actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

6.3.8 Le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance désignera la personne à qui une procuration sera accordée pour faire acter l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles actions par un notaire en vertu d'un acte notarié sur base de l'ensemble des documents nécessaires attestant la décision du ou des gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, du conseil de gérance, la procuration mentionnée ci-dessus, la souscription et la libération des nouvelles actions.

6.3.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société par le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé fixé à l'Article 6.3.1 des présents Statuts sera considéré comme réduit du montant correspondant à ladite augmentation de capital et, par conséquent, les montants visés aux Articles 6.1 et 6.3 des présents Statuts seront respectivement modifiés, conformément à l'acte notarié actant l'augmentation du capital social visé à l'Article 6.3.

6.4 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 - Transfert de Parts Sociales

6.6.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.6.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.6.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Administration.

7.1 - Nomination et Révocation, pouvoirs et représentation

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérant(s), associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ils auront tous le même pouvoir de gérer et d'administrer la Société, à condition que l'assemblée générale des associés n'ait pas décidé que les gérants constituent ensemble un conseil de gérance. Si l'assemblée générale des associés décide que les gérants constituent un conseil de gérance, la Société sera gérée par ce conseil et les décisions seront prises à la majorité des membres du conseil présente à toute réunion du conseil. Si l'assemblée générale des associés a décidé de répartir les gérants en deux ou trois catégories de gérants, les décisions prises par le conseil de gérance nécessiteront au minimum un vote favorable d'un gérant de chaque catégorie.

Le terme "organe de gestion" fait référence à chaque gérant, à moins qu'un conseil de gérance n'ait été constitué, auquel cas ce terme fera référence au conseil lui-même dans son ensemble.

Le mandat de gérant est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

L'organe de gestion possède le pouvoir le plus large de traiter les affaires de la Société. La Société sera représentée vis-à-vis des tiers et en justice par tout gérant agissant seul ou, dans le cas où un conseil de gérance a été constitué, la Société sera représentée par écrit par la signature conjointe de deux gérants; étant entendu qu'au cas où les gérants ont été répartis en plusieurs catégories, la signature conjointe d'au moins un gérant de chaque catégorie de gérants existante sera nécessaire. Le pouvoir d'engager la Société comprend le pouvoir d'agir pour le compte de la Société en toute matière et d'effectuer et d'approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.2 - Délégation de pouvoir

L'organe de gestion peut désigner des mandataires de la Société, qui sont autorisés à engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites à déterminer dans la procuration. Le(s) gérant(s) délégrant(s), ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, le conseil de gérance délégrant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré) ainsi que la durée de la procuration de pouvoir.

7.3 - Conseil de Gérance - Procédures

Dans le cas où un conseil de gérance a été constitué, les dispositions suivantes seront applicables.

Dans le cas où un conseil de gérance a été établi, le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. Une notification écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société sera donnée à tous les gérants au moins 5 (cinq) jours avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence. Aucune notification n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu pleinement connaissance de l'agenda de la réunion. Une notification écrite distincte ne sera requise pour des réunions qui sont tenues aux heures et lieux prescrits dans une forme précédemment adoptée par décision du conseil de gérance.

Dans le cas où un conseil de gérance a été établi, tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, que ce soit en original, par téléfax, e-mail, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant comme son mandataire par voie téléphonique, une telle désignation devra être ensuite confirmée par écrit. Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux gérants faisant partie de la réunion d'être identifiés et de délibérer.

Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants et, s'il existe des catégories, par un gérant de chaque catégorie. Les procurations, le cas échéant, seront attachées au procès-verbal de la réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie de circulaire, en exprimant son approbation par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par facsimile ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'entièreté formera le procès-verbal valant preuve de la décision. La date de la décision circulaire sera la date de

la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance par voie de circulaire sera considérée comme avoir été tenue au Luxembourg.

7.4 Rémunération

Le(s) gérant(s), ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, aucun des membres du conseil de gérance ne sera rémunéré pour ses services comme gérant, à moins qu'il en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société remboursera tout gérant pour les dépenses raisonnables encourues dans l'exercice de sa fonction, y compris les dépenses raisonnables de voyages et de subsistance encourues pour la présence aux réunions du conseil, en cas de pluralité de gérants.

7.5 Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne sera obligé personnellement des suites de son mandat et par rapport aux engagements régulièrement conclus au nom de la Société; comme agent, il est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois d'avril, à 16.00 heures (HEC).

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, le conseil de gérance, dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Les dividendes doivent s'élever au minimum à 10 % du profit distribuable de la Société.

12.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le(s) gérant(s) ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établi, par le conseil de gérance, dans les deux (2) mois suivants la date de clôture des comptes annuels;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 octobre 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Anders JUHL, prénommé et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. La Société est administrée par le gérant suivant pour une période indéterminée et non-rémunéré:

- Monsieur Anders JUHL, né à Hørsholm (Danemark) le 22 avril 1966 domicilié à Aloha Hill Club, apartment 135/136, C/Aries s/n Nueva Andalucia, 29660 Marbella (Malaga, Espagne).

2. Le siège social de la Société est établi à rue de Strassen 14, L-2555 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SPRINGAEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 mai 2016. 2LAC/2016/10610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016115827/527.

(160089804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.782.

In the year two thousand and sixteen, on twenty-first of April.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 March 2016, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company") under number B 204782. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 April 2016 and not yet published.

The meeting was declared open at 6.15 p.m. by Me Anne Mauske, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Tiago Ventura Mendes, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by a rounded amount of forty-two thousand three hundred seventy euro and fifty-eight cent (EUR 42,370.58) so as to raise it from its present amount of forty-four thousand one hundred euro and one cent (EUR 44,100.01) to an amount of eighty-six thousand four hundred seventy euro and fifty-nine cent (EUR 86,470.59).

2 To issue one million (1,000,000) new class A1 shares, one million (1,000,000) new class A2 shares, one million (1,000,000) new class A3 shares, one million (1,000,000) new class A4 shares and one million (1,000,000) new class A5 shares, without nominal value, having the rights and privileges determined in the articles of association of the Company.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total rounded amount of four million five hundred fifty-three thousand four hundred eighty-three euro and ten cent (EUR 4,553,483.10) by Actor S.C.A., Varma Mutual Pension Insurance Company, Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company and Actor General Partners S.à r.l. Finland S.C.A. and to accept full payment for these new shares by contributions in kind.

4 To amend the first and second paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 To amend the definitions of "Threshold" and "Threshold Portion" mentioned in article 31 of the articles of incorporation of the Company.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by a rounded amount of forty-two thousand three hundred seventy euro and fifty-eight cent (EUR 42,370.58) so as to raise it from its present amount of forty-four thousand one hundred euro and one cent (EUR 44,100.01) to an amount of eighty-six thousand four hundred seventy euro and fifty-nine cent (EUR 86,470.59).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one million (1,000,000) new class A1 shares, one million (1,000,000) new class A2 shares, one million (1,000,000) new class A3 shares, one million (1,000,000) new class A4 shares and one million (1,000,000) new class A5 shares, without nominal value, having the rights and privileges determined in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment - Contributions in kind

Thereupon appeared:

1. Actor S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151633 (“Actor S.C.A.”),

represented by Me Anne Mauske, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 April 2016, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Actor S.C.A. declared to subscribe for eight hundred thirty-one thousand seven hundred forty-three (831,743) new class A1 shares, eight hundred thirty-one thousand seven hundred forty-three (831,743) new class A2 shares, eight hundred thirty-one thousand seven hundred forty-three (831,743) new class A3 shares, eight hundred thirty-one thousand seven hundred forty-three (831,743) new class A4 shares and eight hundred thirty-one thousand seven hundred forty-three (831,743) new class A5 shares, without nominal value, with payment of a share premium in a total of three million seven hundred eighty-seven thousand three hundred twenty-seven euro point three six five one one zero eight four zero (EUR 3,787,327.365110840) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of nine hundred eighty-eight thousand six hundred fifty-eight (988,658) ordinary shares and eighty-three thousand one hundred seventy-four (83,174) preferred B shares in Ambea Finland Group AB (the “Contribution in Kind 1”).

The Contribution in Kind 1 represents a value in an aggregate amount of three million eight hundred twenty-two thousand five hundred sixty-eight euro point seven nine seven two four one two nine zero (EUR 3,822,568.797241290).

Actor S.C.A. declared that the Contribution in Kind 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no restrictions or limitations to the free transferability of the Contribution in Kind 1 to the Company and that valid instructions have been given to make all notifications, registrations or carry out other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 1 to the Company.

2. Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186556 (“Actor Finland S.C.A.”)

represented by Me Anne Mauske, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 April 2016, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Actor Finland S.C.A. declared to subscribe for one hundred seven thousand ninety-five (107,095) new class A1 shares, one hundred seven thousand ninety-five (107,095) new class A2 shares, one hundred seven thousand ninety-five (107,095) new class A3 shares, one hundred seven thousand ninety-five (107,095) new class A4 shares and one hundred seven thousand ninety-five (107,095) new class A5 shares, without nominal value, with payment of a share premium in a total of four hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-nine euro point five one one three five two seven zero eight zero (EUR 487,659.5113527080) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one hundred twenty-seven thousand two hundred ninety-nine (127,299) ordinary shares and ten thousand seven hundred ten (10,710) preferred B shares in Ambea Finland Group AB (the “Contribution in Kind 2”).

The Contribution in Kind 2 represents a value in an aggregate amount of four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-seven euro point one eight eight four six four five two one zero (492,197.1884645210).

Actor Finland S.C.A. declared that the Contribution in Kind 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no restrictions or limitations to the free transferability of the Contribution in Kind 2 to the Company and that valid instructions have been given to make all notifications, registrations or carry out other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 2 to the Company.

3. Varma Mutual Pension Insurance Company, a company registered under number 0533297-9, with registered office at P.O. Box 1, 00098 Varma, Finland (“Varma”)

represented by Me Anne Mauske, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 April 2016, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Varma declared to subscribe for thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A1 shares, thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A2 shares, thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A3 shares, thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A4 shares and thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A5 shares, without nominal value, with payment of a share premium in a total of one hundred thirty-

nine thousand two hundred forty-eight euro point one one two four eight three eight eight eight zero (EUR 139,248.1124838880) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of thirty-six thousand three hundred fifty (36,350) ordinary shares and three thousand fifty-eight (3,058) preferred B shares in Ambea Finland Group AB (the “Contribution in Kind 3”).

The Contribution in Kind 3 represents a value in an aggregate amount of one hundred forty thousand five hundred forty-three euro point eight four seven one four seven zero nine seven zero (EUR 140,543.8471470970).

Varma declared that the Contribution in Kind 3 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no restrictions or limitations to the free transferability of the Contribution in Kind 3 to the Company and that valid instructions have been given to make all notifications, registrations or carry out other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 3 to the Company.

4. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, a company registered under number 0107638-1, with registered office at Porkkalankatu 1, Helsinki, FI 00018 Ilmarinen, Finland (“Ilmarinen”)

represented by represented by Me Anne Mauske, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 April 2016, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Ilmarinen declared to subscribe for thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A1 shares, thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A2 shares, thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A3 shares, thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A4 shares and thirty thousand five hundred eighty-one (30,581) new class A5 shares, without nominal value, with payment of a share premium in a total of one hundred thirty-nine thousand two hundred forty-eight euro point one one two four eight three eight eight eight zero (EUR 139,248.1124838880) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of thirty-six thousand three hundred fifty (36,350) ordinary shares and three thousand fifty-eight (3,058) preferred B shares in Ambea Finland Group AB (the “Contribution in Kind 4”).

The Contribution in Kind 4 represents a value in an aggregate amount of one hundred forty thousand five hundred forty-three euro point eight four seven one four seven zero nine seven zero (EUR 140,543.8471470970).

Ilmarinen declared that the Contribution in Kind 4 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no restrictions or limitations to the free transferability of the Contribution in Kind 4 to the Company and that valid instructions have been given to make all notifications, registrations or carry out other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 4 to the Company.

The Contribution in Kind 1, Contribution in Kind 2, Contribution in Kind 3 and Contribution in Kind 4 are hereinafter all referred to as the “Contributions in Kind”. Their aggregate rounded amount is equal to four million five hundred ninety-five thousand eight hundred fifty-three euro and sixty-eight cent (EUR 4,595,853.68).

Actor S.C.A., Actor Finland S.C.A., Varma and Ilmarinen (hereinafter all referred to as the “Subscribers”) further produced a report drawn up by Ernst & Young Luxembourg, réviseur d’entreprises agréé, and signed by Michel Feider on 21 April 2016, wherein the Contributions in Kind are described and valued (the “Report”), the conclusions of which read as follows:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least in number and par value to the amount of share capital increase by an amount of EUR 42,370.58 through the issuance of 1,000,000 Class A1 shares, 1,000,000 Class A2 shares, 1,000,000 Class A3 shares, 1,000,000 Class A4 shares, 1,000,000 Class A5 shares, all without indication of nominal value, to be issued with a total related share premium of EUR 4,553,483.10 hence total consideration amounting to EUR 4,595,853.68.”

Proofs of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind have been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved (i) to accept said subscriptions and payments by the Subscribers and (ii) to allot the one million (1,000,000) new class A1 shares, one million (1,000,000) new class A2 shares, one million (1,000,000) new class A3 shares, one million (1,000,000) new class A4 shares and one million (1,000,000) new class A5 shares, according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first and second paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eighty-six thousand four hundred seventy euro and fifty-nine (EUR 86,470.59) divided into:

- (i) one (1) class C share (the “Class C Share”), without nominal value, which shall be held by the unlimited shareholder (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and
- (ii) (a) one million (1,000,000) class A1 shares (the “Class A1 Shares”), without nominal value,
- (b) one million (1,000,000) class A2 shares (the “Class A2 Shares”), without nominal value,
- (c) one million (1,000,000) class A3 shares (the “Class A3 Shares”), without nominal value,

- (d) one million (1,000,000) class A4 shares (the “Class A4 Shares”), without nominal value,
 - (e) one million (1,000,000) class A5 shares (the “Class A5 Shares”), without nominal value,
 - (f) two million one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-six (2,142,856) class B1 preferred shares (the “Class B1 Preferred Shares”), without nominal value,
 - (g) one million twenty-thousand four hundred nine (1,020,409) class B2 preferred shares (the “Class B2 Preferred Shares”), without nominal value,
 - (h) one million twenty-thousand four hundred nine (1,020,409) class B3 preferred shares (the “Class B3 Preferred Shares”), without nominal value, and
 - (i) one million twenty-thousand four hundred nine (1,020,409) class B4 preferred shares (the “Class B4 Preferred Shares”), without nominal value,
- which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company.
- Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares and Class A5 Shares are altogether referred to as “Class A Shares”.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the definitions of “Thresholds” and “Threshold Portion” mentioned in article 31 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said definitions will from now on read as follows:

“ Art. 31. Distribution of Profits.

“Thresholds” means the following Target equity values:

- Below EUR 82,374,769
- EUR 82,374,769
- EUR 165,267,306
- EUR 248,496,904
- EUR 331,999,078
- EUR 417,680,587
- EUR 504,847,142
- EUR 593,670,826
- EUR 684,312,487
- EUR 775,122,925
- EUR 861,247,695
- EUR 947,372,464
- EUR 1,033,497,233
- EUR 1,119,622,003
- EUR 1,205,746,772
- EUR 1,291,871,542
- EUR 1,377,996,311

“Threshold Portion” means in direct connection with the Threshold and as a percentage of the Exit Target Preference B Shares Dividend Amount allocated to the Class B Preferred Shares:

- 100.0000000%
- 98.2336530%
- 95.0040160%
- 90.8217910%
- 85.8692220%
- 74.7575160%
- 59.4488350%
- 39.4568540%
- 14.3269850%
- 11.9950890%
- 24.5672190%
- 37.1393490%
- 49.7114790%
- 62.2836090%
- 74.8557400%

- 87.4278700%
- 100.0000000%

“Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.30 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204782 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné du 8 avril 2016, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Maître Anne Mauske, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Tiago Ventura Mendes, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Nirida Nhouyvanisvong, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant arrondi de quarante-deux mille trois cent soixante-dix euros et cinquante-huit cents (EUR 42.370,58) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cent euros et un cent (EUR 44.100,01) à quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-dix euros et cinquante-neuf cents (EUR 86.470,59).

2 Émission d'un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A1, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A2, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A3, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A4 et un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A5, sans valeur nominale, ayant les droits et privilèges tels que déterminés dans les statuts de la Société.

3 Acceptation de la souscription à et de la libération intégrale de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total arrondi de quatre millions cinq cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et dix cents (EUR 4.553.483,10) par Ambea Holding AB, Varma Mutual Pension Insurance Company, Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company et Actor General Partners S.à r.l. Finland S.C.A. par voie d'apports en nature.

4 Modification des alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Modification des définitions «Seuils» et «Portion du Seuil» mentionnées dans l'article 31 des statuts de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant arrondi de quarante-deux mille trois cent soixante-dix euros et cinquante-huit cents (EUR 42.370,58) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cent euros et un cent (EUR 44.100,01) à quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-dix euros et cinquante-neuf cents (EUR 86.470,59).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A1, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A2, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A3, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A4 et un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A5, sans valeur nominale, ayant les droits et privilèges tels que déterminés dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. Actor S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151633 («Actor S.C.A.»),

représentée par Maître Anne Mauske, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2016, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Actor S.C.A. a déclaré souscrire huit cent trente-et-un mille sept cent quarante-trois (831.743) nouvelles actions de catégorie A1, huit cent trente-et-un mille sept cent quarante-trois (831.743) nouvelles actions de catégorie A2, huit cent trente-et-un mille sept cent quarante-trois (831.743) nouvelles actions de catégorie A3, huit cent trente-et-un mille sept cent quarante-trois (831.743) nouvelles actions de catégorie A4 et huit cent trente-et-un mille sept cent quarante-trois (831.743) nouvelles actions de catégorie A5, sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt-sept euros virgule trois six cinq un un zéro huit quatre zéro (EUR 3.787.327,365110840) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-huit (988.658) actions ordinaires et quatre-vingt-trois mille cent soixante-quatorze (83.174) actions de préférence de catégorie B de Ambea Finland Group AB (l'«Apport en Nature 1»).

L'Apport en Nature 1 représente un montant total de trois millions huit cent vingt-deux mille cinq cent soixante-huit euros virgule sept neuf sept deux quatre un deux neuf zéro (EUR 3.822.568,797241290).

Actor S.C.A. a déclaré que l'Apport en Nature 1 est libre de tout privilège ou gage, le cas échéant, et qu'il n'existe aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport en Nature 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour valablement transférer l'Apport en Nature 1 à la Société.

2. Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186556 («Actor Finland S.C.A.»),

représentée par Maître Anne Mauske, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2016, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Actor Finland S.C.A. a déclaré souscrire cent sept mille quatre-vingt-quinze (107.095) nouvelles actions de catégorie A1, cent sept mille quatre-vingt-quinze (107.095) nouvelles actions de catégorie A2, cent sept mille quatre-vingt-quinze (107.095) nouvelles actions de catégorie A3, cent sept mille quatre-vingt-quinze (107.095) nouvelles actions de catégorie A4 et cent sept mille quatre-vingt-quinze (107.095) nouvelles actions de catégorie A5, sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-neuf euros virgule cinq un un trois cinq deux sept zéro huit zéro (EUR 487.659,5113527080) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (127.299) actions ordinaires et dix mille sept cent dix (10.710) actions de préférence de catégorie B de Ambea Finland Group AB (l'«Apport en Nature 2»).

L'Apport en Nature 2 représente un montant total de quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept euros virgule un huit huit quatre six quatre cinq deux un zéro (EUR 492.197,1884645210).

Actor Finland S.C.A. a déclaré que l'Apport en Nature 2 est libre de tout privilège ou gage, le cas échéant, et qu'il n'existe aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport en Nature 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour valablement transférer l'Apport en Nature 2 à la Société.

3. Varma Mutual Pension Insurance Company, une société ayant son siège social à P.O. Box 1, 00098 Varma, Finlande, et immatriculée sous le numéro 0533297-9 («Varma»),

représentée par Maître Anne Mauske, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2016 qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Varma a déclaré souscrire trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A1, trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A2, trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A3, trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A4 et trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A5, sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent trente-neuf mille deux cent quarante-huit euros virgule un un deux quatre huit trois huit huit huit zéro (EUR 139.248,1124838880) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en trente-six mille trois cent cinquante (36.350) actions ordinaires et trois mille cinquante-huit (3.058) actions de préférence de catégorie B de Ambea Finland Group AB (l'«Apport en Nature 3»).

L'Apport en Nature 3 représente un montant total de cent quarante mille cinq cent quarante-trois euros virgule huit quatre sept un quatre sept zéro neuf sept zéro (EUR 140.543,8471470970).

Varma a déclaré que l'Apport en Nature 3 est libre de tout privilège ou gage, le cas échéant, et qu'il n'existe aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport en Nature 3 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour valablement transférer l'Apport en Nature 3 à la Société.

4. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, une société ayant son siège social à Porkkalankatu 1, Helsinki, FI 00018 Ilmarinen, Finlande, et immatriculée sous le numéro 0107638-1 («Ilmarinen»),

représentée par Maître Anne Mauske, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2016 qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Ilmarinen a déclaré souscrire trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A1, trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A2, trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A3, trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A4 et trente mille cinq cent quatre-vingt-une (30.581) nouvelles actions de catégorie A5, sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent trente-neuf mille deux cent quarante-huit euros virgule un un deux quatre huit trois huit huit huit zéro (EUR 139.248,1124838880) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en trente-six mille trois cent cinquante (36.350) actions ordinaires et trois mille cinquante-huit (3.058) actions de préférence de catégorie B de Ambea Finland Group AB (l'«Apport en Nature 4»).

L'Apport en Nature 4 représente un montant total de cent quarante mille cinq cent quarante-trois euros virgule huit quatre sept un quatre sept zéro neuf sept zéro (EUR 140.543,8471470970).

Ilmarinen a déclaré que l'Apport en Nature 4 est libre de tout privilège ou gage, le cas échéant, et qu'il n'existe aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport en Nature 4 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour valablement transférer l'Apport en Nature 4 à la Société.

L'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2, l'Apport en Nature 3 et l'Apport en nature 4 sont désignés ci-après les «Apports en Nature». Leur montant total arrondi s'élève à quatre millions cinq cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et dix cents (EUR 4.553.483,10).

Actor S.C.A., Actor Finland S.C.A., Varma et Ilmarinen (ci-après désignés les «Souscripteurs») ont ensuite produit un rapport établi par Ernst & Young Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, et signé par Michel Feider en date du 21 avril 2016, dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»), lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de l'apport ne corresponde pas au moins en termes de nombre et de pair comptable au montant de l'augmentation de capital d'un montant de EUR 42.370,58 à travers l'émission de 1.000.000 d'actions de Catégorie A1, 1.000.000 d'actions de Catégorie A2, 1.000.000 d'actions de Catégorie A3, 1.000.000 d'actions de Catégorie A4, 1.000.000 d'actions de Catégorie A5, toutes sans mention de valeur nominale, à émettre avec une prime d'émission globale correspondante de EUR 4.553.483,10, donc une contrepartie totale d'un montant de EUR 4.595.853,68»

Les preuves par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature ont été rapportées au notaire soussigné

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements par les Souscripteurs et (ii) d'émettre un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A1, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A2, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A3, un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A4 et un million (1.000.000) d'actions nouvelles de catégorie A5, conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les premier et second alinéas de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-dix euros et cinquante-neuf cents (EUR 86.470,59) divisé en:

(i) une (1) action de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), sans valeur nominale, qui sera détenue par l'actionnaire commandité, en représentation de son engagement illimité dans la Société, et

(ii) (a) un million (1.000.000) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»), sans valeur nominale,

(b) un million (1.000.000) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»), sans valeur nominale,

(c) un million (1.000.000) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»), sans valeur nominale,

(d) un million (1.000.000) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»), sans valeur nominale,

(e) un million (1.000.000) actions de catégorie A5 (les «Actions de Catégorie A5»), sans valeur nominale,

(f) deux millions cent quarante-deux mille huit cent cinquante-six (2.142.856) actions de préférence de catégorie B1 (les «Actions de Préférence de Catégorie B1»), sans valeur nominale,

(g) un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B2 (les «Actions de Préférence de Catégorie B2»), sans valeur nominale,

(h) un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B3 (les «Actions de Préférence de Catégorie B3»), sans valeur nominale, et

(i) un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B4 (les «Actions de Préférence de Catégorie B4»), sans valeur nominale,

qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société.

Les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie A2, les Actions de Catégorie A3, les Actions de Catégorie A4 et les Actions de Catégorie A5 sont désignées collectivement comme les «Actions de Catégorie A».

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les définitions de «Seuils» et «Portion de Seuil» mentionnées dans l'article 31 des statuts de la Société. Lesdites définitions seront dorénavant rédigées comme suit:

« **Art. 31. Distribution des Bénéfices.** ...

«Seuils» signifie les valeurs nettes suivantes de la Cible:

- En dessous de EUR 82.374.769
- EUR 82.374.769
- EUR 165.267.306
- EUR 248.496.904
- EUR 331.999.078
- EUR 417.680.587
- EUR 504.847.142
- EUR 593.670.826
- EUR 684.312.487
- EUR 775.122.925
- EUR 861.247.695
- EUR 947.372.464
- EUR 1.033.497.233
- EUR 1.119.622.003
- EUR 1.205.746.772
- EUR 1.291.871.542
- EUR 1.377.996.311

«Portion du Seuil» signifie en relation directe avec le Seuil, exprimé en pourcentage, du Montant du Dividende de Sortie des Actions de Préférence B de la Cible:

- 100,0000000%
- 98,2336530%
- 95,0040160%
- 90,8217910%
- 85,8692220%
- 74,7575160%
- 59,4488350%

- 39,4568540%
- 14,3269850%
- 11,9950890%
- 24,5672190%
- 37,1393490%
- 49,7114790%
- 62,2836090%
- 74,8557400%
- 87,4278700%
- 100,0000000%

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Mauske, T. Ventura Mendes, N. Nhoyvansivong, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 28 avril 2016. GAC/2016/3337. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016115876/470.

(160089632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.782.

In the year two thousand and sixteen, on eighth day of April.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 March 2016, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company") under number B 204782. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 6.55 p.m. by Me Laurence Ouverleaux, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Simone Schmitt, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Anne Mauske, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To abolish the nominal value of all shares issued by the Company, i.e. the class B1 preferred shares, class B2 preferred shares, class B3 preferred shares, class B4 preferred shares and class C share, so that the value of each class B1 preferred share, class B2 preferred share, class B3 preferred share, class B4 preferred shares and class C share will forthwith be its accounting par value, as such results from the issued share capital.

2 To split the existing one million eight hundred twenty-six thousand nine hundred ninety-seven (1,826,997) class B1 preferred shares, eight hundred sixty-one thousand and one (861,001) class B2 preferred shares, eight hundred sixty-one

thousand and one (861,001) class B3 preferred shares, eight hundred sixty-one thousand and one (861,001) class B4 preferred shares and one (1) class C share respectively into two million one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-six (2,142,856) class B1 preferred shares, one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B2 preferred shares, one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B3 preferred shares, one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B4 preferred shares, being held by Actor S.C.A. and one (1) class C share, being held by Actor General Partner S.à r.l..

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

4 To amend the first paragraph of item 7.1. of article 7 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 To amend the second paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

6 To amend the third paragraph of article 31 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

7 To amend the third paragraph of article 32 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

8 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to abolish the nominal value of all shares issued by the Company, i.e. the class B1 preferred shares, class B2 preferred shares, class B3 preferred shares, class B4 preferred shares and class C share, so that the value of each class B1 preferred share, class B2 preferred share, class B3 preferred share, class B4 preferred share and class C share will forthwith be its accounting par value, as such results from the issued share capital.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to split the existing one million eight hundred twenty-six thousand nine hundred ninety-seven (1,826,997) class B1 preferred shares, eight hundred sixty-one thousand and one (861,001) class B2 preferred shares, eight hundred sixty-one thousand and one (861,001) class B3 preferred shares, eight hundred sixty-one thousand and one (861,001) class B4 preferred shares and one (1) class C share respectively into two million one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-six (2,142,856) class B1 preferred shares, one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B2 preferred shares, one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B3 preferred shares, one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B4 preferred shares, being held by Actor S.C.A., and one (1) class C share, being held by Actor General Partner S.à r.l..

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at forty-four thousand one hundred euro and one cent (EUR 44,100.01) divided into:

(i) one (1) class C share (the “Class C Share”), without nominal value, which shall be held by the unlimited shareholder (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and

(ii) (a) two million one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-six (2,142,856) class B1 preferred shares (the “Class B1 Preferred Shares”), without nominal value,

(b) one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B2 preferred shares (the “Class B2 Preferred Shares”), without nominal value,

(c) one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B3 preferred shares (the “Class B3 Preferred Shares”), without nominal value, and

(d) one million twenty thousand four hundred nine (1,020,409) class B4 preferred shares (the “Class B4 Preferred Shares”), without nominal value,

which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company.

The Company may also issue Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares and Class A5 Shares which are altogether referred to as “Class A Shares”.

Class B1 Preferred Shares, Class B2 Preferred Shares, Class B3 Preferred Shares and Class B4 Preferred Shares are altogether referred to as “Class B Shares”.

Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares are altogether referred to as the “shares” and each a “share”.

Each issued share is issued without nominal value and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up premium accounts to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. Any share premium paid in respect of (i) any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class A Share Premium Account”), (ii) any Class B1 Preferred Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B1 Share Premium Account”), (iii) any Class B2 Preferred Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B2 Share Premium Account”), (iv) any Class B3 Preferred Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B3 Share Premium Account”), (v) any Class B4 Preferred Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B4 Share Premium Account”) by the Company.

The Class A Share Premium Account, the Class B1 Share Premium Account, the Class B2 Share Premium Account, the Class B3 Share Premium Account and the Class B4 Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares, Class B1 Preferred Shares, Class B2 Preferred Shares, Class B3 Preferred Shares and Class B4 Preferred Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount allocated to the Class A Share Premium Account, the Class B1 Share Premium Account, the Class B2 Share Premium Account, the Class B3 Share Premium Account and the Class B4 Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares, Class B1 Preferred Shares, Class B2 Preferred Shares, Class B3 Preferred Shares and Class B4 Preferred Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of Class A Shares and Class B Shares, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of item 7.1. of article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000) divided into:

- ninety-seven million nine hundred ninety-one thousand two hundred eight (97,991,208) Class A1 Shares,
 - ninety-seven million nine hundred ninety-one thousand two hundred eight (97,991,208) Class A2 Shares,
 - ninety-seven million nine hundred ninety-one thousand two hundred eight (97,991,208) Class A3 Shares,
 - ninety-seven million nine hundred ninety-one thousand two hundred eight (97,991,208) Class A4 Shares,
 - ninety-seven million nine hundred ninety-one thousand two hundred eight (97,991,208) Class A5 Shares
 - two hundred eleven million three hundred three thousand five hundred thirty-one (211,303,531) Class B1 Preferred Shares,
 - ninety-nine million five hundred eighty thousand one hundred five (99,580,105) Class B2 Preferred Shares,
 - ninety-nine million five hundred eighty thousand one hundred five (99,580,105) Class B3 Preferred Shares, and
 - ninety-nine million five hundred eighty thousand one hundred five (99,580,105) Class B4 Preferred Shares,
 - one hundred fourteen (114) Class C Shares,
- each without nominal value.”

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 2nd paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be

liable for payment to the Company up to the par value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 3rd paragraph of article 31 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) firstly and to the extent an Exit Target Preference B Shares Dividend Amount has been paid to the Company, to the Class B Shares until their holders shall have received, in aggregate, from the Company the Net Threshold Portion times the Exit Target Preference B Shares Dividend Amount paid to the Company, as determined as per the terms of this Article 31 (the “Target Class B Preferred Aggregate Dividend Amount”) as follows:

(i) the holders of Class B1 Preferred Shares shall be entitled to receive the Class B1 Preferred Shares Entitlement.

(ii) the holders of Class B2 Preferred Shares shall be entitled to receive the Class B2 Preferred Shares Entitlement.

(iii) the holders of Class B3 Preferred Shares shall be entitled to receive the Class B3 Preferred Shares Entitlement.

(iv) the holders of Class B4 Preferred Shares shall be entitled to receive the Class B4 Preferred Shares Entitlement; then

(b) to the Class C Shares in an amount corresponding to one per cent (1%) of the par value of the Class C Shares; then

(c) to the Class A1 Shares in an amount corresponding to two per cent (2%) of the par value of the Class A1 Shares; then

(d) to the Class A2 Shares in an amount corresponding to three per cent (3%) of the par value of the Class A2 Shares; then

(e) to the Class A3 Shares in an amount corresponding to four per cent (4%) of the par value of the Class A3 Shares; then

(f) to the Class A4 Shares in an amount corresponding to five per cent (5%) of the par value of the Class A4 Shares; and then

to the Class A5 Shares in an amount corresponding to the higher of (i) six per cent (6%) of the par value of the Class A5 Shares or (ii) the remainder of any dividend distribution.”

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 3rd paragraph of article 32 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the par value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 7.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit avril,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Actor General Partner S.à r.l. Finland 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204782 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.55 heures sous la présidence de Maître Laurence Ouverleaux, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Simone Schmitt, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Anne Mauske, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Suppression de la valeur nominale de l'intégralité des actions émises par la Société, soit les actions de préférence de catégorie B1, les actions de préférence de catégorie B2, les actions de préférence de catégorie B3, les actions de préférence de catégorie B4 et l'action de catégorie C, de sorte que la valeur de chaque action de préférence de catégorie B1, de chaque action de préférence de catégorie B2, de chaque action de préférence de catégorie B3, de chaque action de préférence de catégorie B4 et de chaque action de catégorie C sera immédiatement son pair comptable, tel qu'il résulte du capital social émis.

2 Fractionnement d'un million huit cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.826.997) actions de préférence de catégorie B1, de huit cent soixante-et-un mille et une (861.001) actions de préférence de catégorie B2, de huit cent soixante-et-un mille et une (861.001) actions de préférence de catégorie B3, de huit cent soixante-et-un mille et une (861.001) actions de préférence de catégorie B4 et d'une (1) action de catégorie C respectivement en deux millions cent quarante-deux mille huit cent cinquante-six (2.142.856) actions de préférence de catégorie B1, un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B2, un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B3, un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B4, détenues par Actor S.C.A. et une (1) action de catégorie C, détenue par Actor General Partner S.à r.l..

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4 Modification du premier alinéa du point 7.1. de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Modification du second alinéa de l'article 14 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Modification du troisième alinéa de l'article 31 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

7 Modification du troisième alinéa de l'article 32 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de supprimer la valeur nominale des actions de préférence de catégorie B1, des actions de préférence de catégorie B2, des actions de préférence de catégorie B3, des actions de préférence de catégorie B4 et de l'action de catégorie C, de sorte que la valeur de chaque action de préférence de catégorie B1, de chaque action de préférence de catégorie B2, de chaque action de préférence de catégorie B3, de chaque action de préférence de catégorie B4 et de chaque action de catégorie C sera immédiatement son pair comptable, tel qu'il résulte du capital social émis.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fractionner un million huit cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.826.997) actions de préférence de catégorie B1, huit cent soixante-et-un mille et une (861.001) actions de préférence de catégorie B2, huit cent soixante-et-un mille et une (861.001) actions de préférence de catégorie B3, huit cent soixante-et-un mille et une (861.001) actions de préférence de catégorie B4 et une (1) action de catégorie C respectivement en deux millions cent quarante-deux mille huit cent cinquante-six (2.142.856) actions de préférence de catégorie B1, un

million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B2, un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B3, un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B4, détenues par Actor S.C.A. et une (1) action de catégorie C, détenue par Actor General Partner S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille cent euro et un cent (EUR 44.100,01) divisé en:

(i) une (1) action de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), sans valeur nominale, qui sera détenue par l'actionnaire commandité, en représentation de son engagement illimité dans la Société et

(ii) (a) deux millions cent quarante-deux mille huit cent cinquante-six (2.142.856) actions de préférence de catégorie B1 (les «Actions de Préférence de Catégorie B1»), sans valeur nominale, (b) un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B2 (les «Actions de Préférence de Catégorie B2»), sans valeur nominale,

(c) un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B3 (les «Actions de Préférence de Catégorie B3»), sans valeur nominale, et

(d) un million vingt mille quatre cent neuf (1.020.409) actions de préférence de catégorie B4 (les «Actions de Préférence de Catégorie B4»), sans valeur nominale,

qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société.

La Société peut aussi émettre des Actions de Catégorie A1, des Actions de Catégorie A2, des Actions de Catégorie A3, des Actions de Catégorie A4 et des Actions de Catégorie A5 qui sont désignées collectivement comme les «Actions de Catégorie A».

Les Actions de Préférence de Catégorie B1, les Actions de Préférence de Catégorie B2, les Actions de Préférence de Catégorie B3 et les Actions de Préférence de Catégorie B4 sont désignées collectivement comme les «Actions de Catégorie B».

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont désignées collectivement comme les «actions» et chacune comme une «action».

Chaque action est émise sans valeur nominale et est entièrement libérée.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques à l'exception de ce qui est précisé dans les Statuts ou dans les Lois.

En plus du capital émis, des comptes prime d'émission peuvent être établis sur lesquels seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur pair comptable. Toute prime d'émission payée lors de l'émission (i) d'Actions de Catégorie A sera affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie A»), (ii) d'Actions de Préférence de Catégorie B1 sera affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B1»), (iii) d'Actions de Préférence de Catégorie B2 sera affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B2»), (iv) d'Actions de Préférence de Catégorie B3 sera affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B3») et (v) d'Actions de Préférence de Catégorie B4 sera affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B4») par la Société.

Le Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie A, le Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B1, le Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B2, le Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B3 et le Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B4 peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, de nouvelles Actions de Préférence de Catégorie B1, de nouvelles Actions de Préférence de Catégorie B2, de nouvelles Actions de Préférence de Catégorie B3 et de nouvelles Actions de Préférence de Catégorie B4, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le montant affecté au Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie A, au Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B1, au Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B2, au Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B3 et au Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie B4 peut être utilisé pour effectuer, respectivement, le remboursement d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Préférence de Catégorie B1, d'Actions de Préférence de Catégorie B2, d'Actions de Préférence de Catégorie B3 et d'Actions de Préférence de Catégorie B4, que la Société peut racheter aux actionnaires respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux porteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le 1^{er} alinéa du point 7.1. de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« 7.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par:

- quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent huit (97.991.208) Actions de Catégorie A1,
- quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent huit (97.991.208) Actions de Catégorie A2,
- quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent huit (97.991.208) Actions de Catégorie A3,
- quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent huit (97.991.208) Actions de Catégorie A4,
- quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent huit (97.991.208) Actions de Catégorie A5,
- deux cent onze millions trois cent trois mille cinq cent trente et une (211.303.531) Actions de Préférence de Catégorie B1,
- quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille cent cinq (99.580.105) Actions de Préférence de Catégorie B2,
- quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille cent cinq (99.580.105) Actions de Préférence de Catégorie B3,
- quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille cent cinq (99.580.105) Actions de Préférence de Catégorie B4, et
- cent quatorze (114) Actions de Catégorie C,

chacune sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le 2^e alinéa de l'article 14 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération du pair comptable (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le 3^e alinéa de l'article 31 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«En ce qui concerne la distribution des dividendes, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement et dans la mesure où le Montant du Dividende de Sortie des Actions de Préférence B de la Cible a été payé à la Société, aux Actions de Préférence de Catégorie B jusqu'à ce que leurs porteurs aient reçu de la Société, dans sa totalité, la Portion du Seuil Nette, multiplié par le Montant du Dividende de Sortie des Actions de Catégorie B de la Cible payé à la Société, tel que déterminé par les termes de l'article 31 (le «Montant du Dividende Total des Actions de Préférence B de la Cible») comme suit:

(i) les porteurs d'Actions de Préférence de Catégorie B1 auront le droit de recevoir le Droit sur les Actions de Préférence B1.

(ii) les porteurs d'Actions de Préférence de Catégorie B2 auront le droit de recevoir le Droit sur les Actions de Préférence B2.

(iii) les porteurs d'Actions de Préférence de Catégorie B3 auront le droit de recevoir le Droit sur les Actions de Préférence B3.

(iv) les porteurs d'Actions de Préférence de Catégorie B4 auront le droit de recevoir le Droit sur les Actions de Préférence B4; puis

(b) aux Actions de Catégorie C pour un montant correspondant à un pour cent (1 %) du pair comptable des Actions de Catégorie C; puis

(c) aux Actions de Catégorie A1 pour un montant correspondant à deux pour cent (2 %) du pair comptable des Actions de Catégorie A1; puis

(d) aux Actions de Catégorie A2 pour un montant correspondant à trois pour cent (3 %) du pair comptable des Actions de Catégorie A2; puis

(e) aux Actions de Catégorie A3 pour un montant correspondant à quatre pour cent (4 %) du pair comptable des Actions de Catégorie A3; puis

(f) aux Actions de Catégorie A4 pour un montant correspondant à cinq pour cent (5 %) du pair comptable des Actions de Catégorie A4; et puis

(g) aux Actions de Catégorie A5 pour un montant correspondant au plus élevé de (i) six pour cent (6 %) du pair comptable des Actions de Catégorie A5 ou (ii) du solde de toute distribution de dividende.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le 3e alinéa de l'article 32 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux actionnaires pour le remboursement du pair comptable de leurs actions dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux porteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte

Signé: ..., M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 avril 2016. GAC/2016/2964. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016115875/385.

(160089632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

WNE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 206.322.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on seventeenth day of May.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares, ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immovable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "WNE Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Real Estate Investments International Corp., prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2016.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The following person has been elected as manager of the Company for an unlimited period:

- Mr. Michael Kidd, born on 18 April 1960 in Basingstoke (England), professionally residing at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2) The address of the Company is set at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Real Estate Investments International"),

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs

mobilières à ses filiales, ou Sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout type d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «WNE Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Real Estate Investments International Corp., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- M. Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume Uni), demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16169 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016115837/318.

(160089944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

A. Schulman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.715.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 103.433.

In the year two thousand sixteen, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple), having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg) under number B 103.434 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

There also appeared A. Schulman Inc., a Delaware corporation having its registered office in Akron, United States of America, with business address at 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 0724926 ("A. Schulman Inc."), here represented by Mr. Mustafa NEZAR, aforementioned, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the Sole Shareholder holds the entire share capital of A. Schulman S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg) under number B 103.433 and incorporated by a deed enacted by Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 23, 2004, published on November 19, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1181 (the "Company").

II. That the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 4, 2013 and published on February 22, 2014 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 488.

III. That the share capital of the Company currently amounts to eighty-six million two hundred thirty-eight thousand Euros (EUR 86,238,000) represented by one hundred seventy-two thousand four hundred seventy-six (172,476) shares with a nominal value of five hundred Euros (EUR 500) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. That the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder and A. Schulman Inc. have been duly informed.

V. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million four hundred seventy-seven thousand Euros (EUR 10,477,000), so as to raise it from its current amount of eighty-six million two hundred thirty-eight thousand Euros (EUR 86,238,000) to ninety-six million seven hundred fifteen thousand Euros (EUR 96,715,000) by the issuance of twenty thousand nine hundred fifty-four (EUR 20,954) new shares with a nominal value of five hundred Euros (EUR 500) each (the "New Shares").

3. Subscription by A. Schulman Inc., a Delaware corporation having its registered office in Akron, United States of America, with business address at 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 0724926 to the New Shares and full payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in (i) one (1) share with a nominal value of two million two hundred seventy-five thousand Deutsche Mark (DEM 2,275,000.00) (ongoing number 2), being the equivalent of one million one hundred sixty-three thousand one hundred eighty-nine Euros zero two nine seven two Cents (EUR 1,163,189.02972), according to the exchange rate DEM/EUR of DEM 1,95583/EUR 1, as provided by Articles 4 and 5 of the Council Regulation (EC) No. 1103/97 and Article 1 of the Council Regulation (EC) No. 2866/98 (the "Exchange Rate") and (ii) one (1) share with a nominal value of one million two hundred twenty-five thousand Deutsche Mark (DEM 1,225,000.00) (ongoing number 3), being the equivalent of six hundred twenty-six thousand three hundred thirty-two Euros five five four four six five Cents (EUR 626,332.554465), according to the Exchange Rate (the "Contributed Shares") of A. Schulman GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Hüttenstraße 130 - 138, 50170 Kerpen, Germany, registered with the register at the local court of Cologne under number HRB 41765.

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contributed Shares.

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

6. Miscellaneous.

VI. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior convening notice of the current meeting; it acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ten million four hundred seventy-seven thousand Euros (EUR 10,477,000.-), so as to raise it from its current amount of eighty-six million two hundred thirty-eight thousand Euros (EUR 86,238,000.-) to ninety-six million seven hundred fifteen thousand (EUR 96,715,000.-), by the issuance of the New Shares.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder declared to waive its preemptive right regarding the subscription of the New Shares.

Thereupon A. Schulman Inc., through its proxyholder, declared to subscribe to and entirely pay-up the New Shares by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

Valuation

The Contributed Shares were valued at ten million four hundred seventy-seven thousand Euros (EUR 10,477,000.-), such value has been declared by A. Schulman Inc. in a declaration of value (the "Declaration of Value") dated May 17, 2016 and accepted by the managers of the Company in a valuation statement dated May 17, 2016 by which they acknowledged having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution of the Contributed Shares, and which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it (the "Statement of Value").

It results from the Declaration of Value that:

- The A. Schulman Inc. is the sole legal owner of the Contributed Shares.
- The Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any third party rights.
- The Contributed Shares are not the object of a dispute or claim.
- The Contributed Shares are freely transferable, with all rights attached thereto.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence and value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder and A. Schulman Inc. resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at ninety-six million seven hundred fifteen thousand Euros (EUR 96,715,000) represented by one hundred ninety-three thousand four hundred thirty (193,430) shares with a nominal value of five hundred Euros (EUR 500) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.434 (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

A aussi comparu A. Schulman Inc., une société de l'Etat du Delaware ayant son siège social à Akron, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse commerciale au 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l'Etat du Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 0724926 (“A. Schulman Inc.”),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, précité, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées par leurs mandataires ont demandé au notaire soussigné d'acter que:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social d'A. Schulman S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.433 et constituée par un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 août 2004, publié le 19 novembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1181 (la “Société”).

II. Que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 2013 et publié le 22 février 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 488.

III. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-six millions deux cent trente-huit mille Euros (86.238.000.- EUR) représenté par cent soixante-douze mille quatre cent soixante-seize (172.476) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'assemblée a pu valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour duquel l'Associé Unique et A. Schulman Inc. avaient été dûment informés.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions quatre cent soixante-dix-sept mille Euros (10.477.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six millions deux cent trente-huit mille Euros (86.238.000 EUR) à quatre-vingt-seize millions sept cent quinze mille Euros (96.715.000 EUR) par l'émission de vingt mille neuf cent cinquante-quatre (20.954) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

3. Souscription par A. Schulman Inc., une société de l'Etat du Delaware ayant son siège social à Akron, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse commerciale au 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 0724926 aux Nouvelles Parts Sociales et paiement des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant en (i) une (1) part sociale d'une valeur nominale de deux millions deux cent soixante-quinze mille Deutsche Mark (2.275.000,00 DEM) (numéro 2), étant l'équivalent d'un million cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-neuf Euros zéro deux neuf sept deux Centimes (1.163.189,02972 EUR), conformément au taux de change DEM/EUR de 1.95583 DEM / 1 EUR, prévu par les Articles 4 et 5 du Règlement du Conseil (CE) No. 1103/97 et l'Article 1 du Règlement du Conseil (CE) No. 2866/98 (le "Taux de Change") et (ii) une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un million deux cent vingt-cinq mille Deutsche Mark (1.225.000,00 DEM) (numéro 3), étant l'équivalent de six cent vingt-six mille trois cent trente-deux Euros cinq cinq quatre quatre six cinq Centimes (626.332,554465 EUR), conformément au Taux de Change (les "Parts Sociales Apportées") d'A. Schulman GmbH, une société à responsabilité limitée constitué selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Hüttenstraße 130 - 138, 50170 Kerpen, Allemagne, immatriculée au registre du tribunal de la circonscription de Cologne sous le numéro HRB 41765.

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée afin de déterminer la valeur des Parts Sociales Apportées.

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Divers.

VI. Que, sur la base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris les résolutions qui suivent:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; il a reconnu avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence a accepté de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour.

L'Associé Unique a également décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions quatre cent soixante-dix-sept mille Euros (10.477.000.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six millions deux cent trente-huit mille Euros (86.238.000.- EUR) à quatre-vingt-seize millions sept cent quinze mille Euros (96.715.000.- EUR), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu l'Associé Unique, qui a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel concernant les Nouvelles Parts Sociales.

Est intervenu A. Schulman Inc., par l'intermédiaire de son mandataire précité, qui a déclaré entièrement souscrire et libérer les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur totale des Parts Sociales Apportées a été estimée à dix millions quatre cent soixante-dix-sept mille Euros (10.477.000 EUR), cette valeur a été déclarée par A. Schulman Inc. dans une déclaration de valeur (la "Déclaration de Valeur") datée du 17 mai 2016 et acceptée par les gérants de la Société dans une confirmation de valeur datée du 17 mai 2016 dans laquelle ils ont reconnu avoir été informés au préalable, de l'étendue de leur responsabilité, et d'être légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'apport des Parts Sociales Apportées, et qui a été fournie au notaire soussigné, qui en prend acte (la "Confirmation de Valeur").

Qu'il résulte de la Déclaration de Valeur que:

- A. Schulman Inc. est le seul propriétaire légal des Parts Sociales Apportées.

- Les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.
- Les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice.
- Les Parts Sociales Apportées sont librement transmissibles, incluant tous droits y rattachés.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de existence et la valeur des Parts Sociales Apportées, a été fournie au notaire soussigné, qui en a pris acte.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, l'Associé Unique et A. Schulman Inc. ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-seize millions sept cent quinze mille Euros (96.715.000.- EUR), représenté par cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente (193.430) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500.- EUR) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ cinq mille euros (5.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16161. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016115874/219.

(160090181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Chauffage Industriel Baecker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 206.276.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le onze mars.

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Pascal Jules DIDIERJEAN, chef monteur, né à F-88000 Epinal, le 30 octobre 1962, demeurant à F- 251220 Saint Thierry, 4, rue des Moissonneurs

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A) Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée de droit français «CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAEC-KER», (ci-après dénommée la "Société), ayant son siège social à F-51220 Saint Thierry, 4, rue des Moissonneurs, constituée pour une durée de soixante années, à compter du 25 novembre 1970 aux termes de ses statuts établis suivant acte sous seing privé en date à Wissenbourg, du 23 juin 1970, enregistré à Wissenbourg, le 7 septembre 1970, volume 336, folio 58 B. 301/1206 et procès-verbal de constat en date du 28 août 1970, enregistré à Wissenbourg le 14 septembre 1970, volume 336, folio 58 B 310/1, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 303 970 925.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu pardevant Maître Jean HUEBER, notaire de résidence à Forbach, (France), en date du 2 août 2005, publié au Bodacc du 6 novembre 2005 sous le numéro 37800.

Par décision d'une assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2012 la société a créé une succursale au Luxembourg sous la dénomination de SARL CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER, avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 896.

Monsieur Pascal Jules DIDIERJEAN, préqualifié, en est le représentant permanent.

B) Le capital social est fixé à quinze mille deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 15.244,90) libéré entièrement, représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, de sorte que la société lors de sa migration a un capital de quinze mille deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 15.244,90), ce que l'associé unique confirme expressément sur base du bilan au 31 décembre 2015.

C) Le transfert du siège social de F-51220 Saint Thierry, 4, rue des Moissonneurs, a été décidé suivant une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2016, conformément à la loi française.

Une copie de ladite résolution, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

D) Les documents suivants, signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte:

- un extrait Kbis en date du 9 février 2015 du Greffe du Tribunal de Commerce de Reims sous le numéro 303 970 925 certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;
- une copie du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2016 décidant du transfert de la Société à Luxembourg, et adoptant le bilan de clôture au 31 décembre 2015;
- une copie des comptes annuels de la Société et du bilan de clôture au 31 décembre 2015.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} mars 2016, le siège social, l'administration centrale, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la société à responsabilité limitée «CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER», de F-51220 Saint Thierry, 4, rue des Moissonneurs, vers le Grand-Duché de Luxembourg L-9753 Heinerscheid, 10 Kierchstrooss, sans que la société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité morale et juridique. L'assemblée déclare que toutes les formalités requises selon les lois françaises, pour accomplir ce transfert, ont été ou seront dûment accomplies.

La société abandonne la nationalité française pour adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société la nationalité luxembourgeoise tout en maintenant la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER»

Troisième Résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg,

Ces statuts auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Clervaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la représentation, la distribution, le montage, la réparation et l'entretien de machines et d'installations de chauffage central.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 15.244,90), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou les associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

L'associé unique au Luxembourg est:

Monsieur Pascal Jules DIDIERJEAN, préqualifié.

Mesure transitoire

La première année sociale au Grand-Duché de Luxembourg a commencé le 1^{er} mars 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant actuel en France Monsieur Pascal Jules DIDIERJEAN, préqualifié. Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveau gérant au Luxembourg pour une durée indéterminée Monsieur Pascal Jules DIDIERJEAN, préqualifié.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant.

Décision du représentant permanent de la succursale:

Par l'effet du transfert de la société, la succursale au Luxembourg sous la dénomination de SARL CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER, préqualifiée, est fermée avec effet au 29 février 2016.

Ses actifs et passifs sont transférés à la nouvelle société.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Didierjean P., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2016. Relation: DAC/2016/4254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Diekirch, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016115190/119.

(160088495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.